

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 54/058/2007 – ÉFAI

1^{er} novembre 2007

AU 281/07

Craintes pour la sécurité / Craintes de torture / Réinstallations forcées

SOUDAN

36 personnes déplacées du camp d'Otash, dans le Darfour méridional

Dans la soirée du 29 octobre, les forces de sécurité ont emmené 36 personnes du camp d'Otash pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, situé dans le Darfour méridional. Elles risquent d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

Des personnes déplacées sont régulièrement détenues au secret et battues par la police, les services de renseignement soudanais ou les forces de sécurité à Nyala, la capitale du Darfour méridional. Ainsi, le 21 août, la police a arrêté et placé en détention un groupe de personnes déplacées du camp de Kalma : la plupart ont été battues lors de leur interpellation ou pendant leur garde à vue au poste de police de Wasat à Nyala. On pense que les personnes arrêtées au camp d'Otash sont détenues au même endroit.

Le 18 octobre, à la suite d'affrontements entre différents groupes ethniques au camp de Kalma, un grand nombre de personnes déplacées se sont enfuies de ce camp, situé près de Nyala. La plupart d'entre elles se sont rendues au camp d'Otash, à 24 kilomètres du camp de Kalma. Pendant l'après-midi du 29 octobre, des policiers et des soldats ont emmené les personnes récemment arrivées au camp d'Otash afin de les réinstaller de force à Amakisara, un village situé à 23 kilomètres de Nyala. Lorsque des membres de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) – personnel militaire, observateurs et policiers – se sont présentés au camp, le colonel des forces armées soudanaises responsable de l'opération leur a ordonné de partir. Ils ont vu des résidents du camp fuir, tandis que des tentes étaient détruites et des biens emportés dans des camions. D'après les Nations unies, des soldats et des policiers menaçaient des personnes déplacées en brandissant des bâtons et des tuyaux en caoutchouc.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les chiffres des Nations unies, 2.2 millions de personnes sont aujourd'hui massées dans des camps de personnes déplacées au Darfour. Elles ont été chassées de leurs foyers par les Janjawids, milices locales utilisées, armées et soutenues par le gouvernement dans sa riposte à des attaques perpétrées par l'opposition armée. Le gouvernement et les Janjawids ont tenté de mater la rébellion en prenant délibérément pour cibles des civils de la même appartenance ethnique que les groupes armés d'opposition. Au cours des quatre années de conflit, quelque 95 000 personnes ont été tuées et plus de 200 000 sont mortes de faim ou de maladie. De vastes régions du Darfour ont été vidées de leurs agriculteurs et des centaines de villages ont été littéralement rasés.

Les Nations unies se sont déclarées alarmées par les violences perpétrées contre les personnes déplacées et les tentatives de déplacement forcé au camp d'Otash. Depuis quelques mois, selon des personnes déplacées, les forces armées et la police soudanaises tentent de plus en plus souvent de les faire partir de certains camps. Des représentants du gouvernement affirment que les camps sont trop grands. Les personnes déplacées se sentent plus en sécurité dans les camps. Elles ont toujours résisté aux pressions du gouvernement, qui cherche à les faire partir des camps pour les réinstaller dans des régions encore contrôlées par les milices armées Janjawids, les mêmes qui les ont chassées et ont tué des membres de leurs communautés. La réinstallation forcée est interdite par les normes internationales.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- demandez que les personnes arrêtées arbitrairement au camp d'Otash soient traitées avec humanité et qu'il leur soit immédiatement permis d'être en contact avec des avocats et des membres de leurs familles ;

- dites que si ces personnes n'ont pas été inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi, elles doivent être libérées immédiatement ;
- priez instamment les autorités de faire cesser les réinstallations forcées de résidents de camps pour personnes déplacées.

APPELS À :

Chef de l'État :

Field Marshal Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President, People's Palace, PO Box 281, Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 782541

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur

Professor Al-Zubair Bashir Taha
Ministry of Interior, PO Box 281, Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 774 339 (Veuillez indiquer : « FAO Minister of Interior »)

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur adjoint du Darfour méridional

Dr Farah Mustafa

Wilaya

Nyala

South Darfur, Soudan

Fax : +249 711 832535 (si vous n'obtenez pas de réponse, prière d'envoyer vos appels par courrier postal)

Formule d'appel : Dear Deputy Governor, / Monsieur le Gouverneur adjoint,

COPIES À :

Président du Comité des droits humains

Dr Barsila Joseph

National Assembly, Omdurman, Soudan

Fax : +249 15 560 950

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

Nom du document : AFR_54_058_2007_ext_fra.doc
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Soudan. Craintes pour la sécurité / Craintes de torture /
Réinstallations forcées
Sujet :
Auteur : ÉFAI
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 02/11/2007 12:15:00
N° de révision : 5
Dernier enregistr. le : 02/11/2007 12:16:00
Dernier enregistrement par : Geraldine
Temps total d'édition : 1 Minute
Dernière impression sur : 05/11/2007 08:55:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 827 (approx.)
Nombre de caractères : 4 554 (approx.)